

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	10
• votants	10
• absents	0
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 24 février 2014 à 18 heures 30

SOUS-PREFECTURE

26 FEV. 2014

SAINT-GAUDENS

Date de convocation :
19 février 2014

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :**Objet**IDEAL 31 - Financement
2014 -

M. GALY Henri

Étaient présents :

Mmes BOLEA Maryse, LOMBARD Françoise, NOE Liliane, STRADERE Michelle,
Mrs BOURELY Marcel, BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard.

Secrétaire de séance :

Mme STRADERE Michelle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Casino de Barbazan propose un avenant à l'Article 10 du cahier des charges :
Effort artistique et culturel du Casino : il est rajouté en fin du paragraphe 5 que le Casino allouera une subvention de 18 000,05€ pour 1 an seulement au lieu de 26 678,57€/an.

En effet, en accord avec l'association IDEAL 31 et la commune de Barbazan, la Direction du Casino souhaite lancer une campagne de marketing vers l'ensemble de sa zone de chalandise.

L'investissement en matériel informatique à mettre en place, représente un budget de 151 000€ TTC, en ce non compris les coûts de fonctionnement.

Ceci doit apporter une augmentation du Produit Brut des Jeux (P.B.J) qui permettra d'amortir les frais supplémentaires et apportera à la commune une base supérieure pour le prélèvement.

La mise en place se fera 2^{ème} semaine de Mars 2014.

Il est prévu une recette de + 10% en 2014 par rapport à 2013. C'est dans cet esprit qu'il est demandé cet effort à IDEAL 31 suivant un calendrier planifié avec la Direction de la SECB du Casino de Barbazan soit :

A compter du 1^{er} Novembre 2014, la subvention versée à IDEAL 31 sera de 1 500,00€/mois au lieu de 2 223,24€/mois et cela pendant douze

mois soit jusqu'au mois d'Octobre 2015 inclus.

La Direction de la SECB du Casino de Barbazan mettra tout en œuvre pour la bonne marche du Casino, pour le présent et le futur.

Après discussion et examen de cette proposition le Conseil Municipal décide :

- qu'une négociation supplémentaire est nécessaire entre la Direction du Casino, les représentants de Vikings Casino et à leur initiative avec le Maire et Idéal31 (Présidente : Madame Michelle STRADERE e-mail : michele.stradere@wanadoo.fr)

Le Maire propose qu'un vote soit effectué sur la proposition de l'Avenant n° 12 qu'il vient de présenter.

Vote : Pour : 0 Contre : 3 Abstention : 7

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le 26 février 2014.

Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 26 février 2014



Le Maire